

QUESTION D'ACTUALITE



Groupe socialiste, écologiste, citoyen et républicain (SERCI)

Jennifer BARREAU

Conseillère départementale du canton de Pont-à-Mousson

Déléguée du territoire Val de Lorraine

Revenu d'émancipation des jeunes

Madame la Présidente,

La crise Covid a accentué les difficultés sociales et économiques que rencontraient déjà certains de nos concitoyens en situation de précarité. Elle a particulièrement mis en lumière la fragilité de notre société à accompagner les jeunes, à les sortir de situation de pauvreté et à favoriser leur insertion socio-professionnelle. Différents mouvements politiques et citoyens alertent pourtant avec force le gouvernement sur cet angle mort de nos politiques publiques qui concernent les jeunes de moins de 25 ans en précarité.

Après nombreuses tergiversations sur la mise en place du revenu universel d'activité (RUA) – finalement abandonné, le président Macron annonçait en juillet dernier la mise en place d'un « revenu d'engagement » des jeunes, devenu depuis « contrat d'engagement ».

Destiné aux moins de 26 ans sans formation ni étude, ni emploi, ce contrat devrait prendre la forme en début d'année prochaine d'une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois en échange de 15 à 20 heures par semaine d'accompagnement ou de formation. Ce contrat pourrait durer de 6 à 12 mois (voire 18 mois, mais seulement dans certains cas dérogatoires).

Les ambitions s'amenuisent ! D'un objectif initial de 1 million de jeunes, on est désormais passé à 400 000 jeunes. Enfin, la question demeure : la durée de 12 mois ou 18 mois maximum permettra-t-elle de régler durablement certaines problématiques profondes telles que le logement, la santé ou encore l'isolement social de certains jeunes en rupture ? Quid de leur parcours alors qu'on sait que les contrats courts ou à temps partiel se multiplient, et que le filet de sécurité du RSA ou de l'assurance-chômage sera peut-être encore bien loin d'atteinte ?

Madame la Présidente, notre majorité départementale a placé la lutte contre la précarité au cœur de son action. Elle a fait et fera encore du combat contre la pauvreté et les inégalités un axe majeur de ses politiques publiques de solidarités.

Aussi, le département de Meurthe-et-Moselle a par le passé inscrit sa volonté de mener l'expérimentation d'un revenu de base. Les évolutions législatives pourront-elles permettre sa concrétisation et dans quelles mesures cela pourrait-il être mis en place en Meurthe-et-Moselle ?

Je vous remercie.